



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

trisomie 21

Question écrite n° 74765

Texte de la question

Mme Isabelle Vasseur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la question de la prise en charge des personnes atteintes de trisomie 21. Près de 350 enfants naissent chaque année avec cette maladie et l'espérance de vie des personnes trisomiques augmente régulièrement. Il faut donc permettre à ces enfants déficients mentaux, mais également leurs aînés vieillissants, d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles. Or le retard de la France en matière d'accueil des personnes trisomiques est important. À cela s'ajoute la question de la continuité de la prise en charge des personnes handicapées mentales vieillissantes, lesquelles, faute d'établissements dédiés, vont en maison de retraite, parfois avant 60 ans. Déjà lourd à prendre en charge pour les familles, le handicap est ici encore plus difficile à appréhender lorsqu'il est cumulé à l'âge. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour faciliter l'accueil des personnes trisomiques vieillissantes.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Vasseur](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74765

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3246

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)